

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 19 mai 2021 de M. Pascal Holenweg: «Réduction du temps de travail de la fonction publique municipale: quel impact budgétaire?»

TEXTE DE LA QUESTION

La revendication déjà ancienne d'une réduction du temps de travail hebdomadaire à 32 heures a été reprise par des mouvements comme celui de la Grève pour l'avenir du 21 mai, qui a inscrit cette revendication à son cahier de revendications.

Les effets conjugués de la crise sanitaire, des mesures prises pour y répondre et des réformes fiscales fédérales et cantonales pèsent lourd sur le budget de la Ville.

Le projet de délibération PRD-265 demandant la réduction à 32 heures du temps de travail hebdomadaire du personnel municipal a été renvoyé à la commission des finances du Conseil municipal de la Ville de Genève.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil administratif peut-il évaluer l'impact sur la masse salariale (et donc le budget) d'une réduction à 32 heures hebdomadaires du temps de travail du personnel de la Ville? Dans l'hypothèse où cette réduction du temps de travail entraînerait une réduction proportionnelle des traitements mensuels du tiers supérieur de l'échelle des traitements, une réduction semi-proportionnelle des traitements mensuels du tiers médian, les plus bas salaires mensuels restant inchangés.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'impact financier d'une réduction du temps de travail des membres du personnel de la Ville de Genève à 32 heures hebdomadaires serait le suivant:

Estimation des coûts* inhérents à la baisse de la durée du travail partiellement compensée par une baisse des traitements			
Tierties	Nombre d'employé-e-s	Nombre de personnes supplémentaires à engager	Coûts annuels en francs
A-G	2185	351	35 328 438
H-M	1213	189	12 838 696
N-V	284	49	
Total	3682	589	48 167 134

*estimation réalisée uniquement sur le statut d'employé (CDI).

Les conséquences d'une telle mesure seraient les suivantes:

- l'engagement de près de 600 collaborateurs et collaboratrices pour compenser proportionnellement le manque de ressources afin de maintenir le niveau des prestations délivrées par notre administration, à défaut les prestations devraient être réduites;
- le coût salarial inhérent à l'engagement de personnel supplémentaire est estimé à plus de 48 millions de francs;
- l'augmentation du salaire horaire des fonctions (classes A à G, soit 2185 personnes) non concernées par la réduction du traitement;
- la baisse des traitements des membres du personnel concerné-e-s (classes H à V, soit 1497 personnes) et la réduction des rentes de retraite futures (AVS, LPP) de ces personnes;
- enfin, la Ville de Genève devrait résilier les rapports de service des employé-e-s qui refuseraient les modifications relatives à la diminution du temps de travail, conformément aux conditions du congé-modification.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Alfonso Gomez